

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT - NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES : 16-22117

Demande d'élaboration d'une ligne directrice de la CSA portant sur des mesures de protection contre les inondations et des mesures de prévention des inondations visant à protéger les sous-sols des inondations afin de tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public rédigé à l'intention des fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un contrat visant la fourniture d'un bien, d'un service ou de travaux de construction, afin que les autres fournisseurs puissent manifester leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans l'avis, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition de la demande

En vertu du projet d'infrastructure publique de base résiliente aux changements climatiques, le Programme Réglementation du bâtiment axée sur l'accès au marché (RBAM) du Conseil national de recherches du Canada demande que les codes modèles nationaux, les normes auxquelles ils renvoient soient mis à jour afin de tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes. Les codes modèles nationaux, c'est-à-dire les codes du bâtiment, de prévention des incendies, de la plomberie et de l'énergie, sont élaborés et publiés par le Conseil national de recherches du Canada. La nouvelle ligne directrice de la CSA élaborée en vertu du présent contrat appuiera les travaux en cours au CNRC et traitera des mesures d'adaptation aux changements climatiques, plus précisément des mesures de protection contre les inondations et des mesures de prévention des inondations visant à protéger les sous-sols. La ligne directrice serait publiée par l'Association canadienne de normalisation (CSA), un organisme d'élaboration de normes sans but lucratif, qui en serait propriétaire.

Le projet d'infrastructure publique de base résiliente aux changements climatiques a pour objectif d'intégrer la résilience aux changements climatiques à des guides de conception, à des codes et à des documents connexes, lesquels seront la base des projets de construction d'infrastructure et des travaux de rénovation futurs au Canada. Pour ce faire, il faudrait notamment préparer les modifications proposées aux codes nationaux du bâtiment, de l'énergie pour les bâtiments, de prévention des incendies, de la plomberie et des guides d'orientation connexes. Les modules de modifications proposées pourraient être adoptés par les provinces et territoires en 2020.

Dans le cadre du présent contrat, nous souhaitons conclure une entente avec la CSA visant l'élaboration d'une nouvelle ligne directrice afin de tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes, au moyen d'un processus fondé sur le consensus établi par le Conseil canadien des normes. La nouvelle ligne directrice sera produite en parallèle et en harmonie avec les travaux de mise à jour des codes modèles nationaux en cours au CNRC.

Le CNRC demande, en vertu des produits livrables du présent marché, que la CSA :

1. forme un comité technique (CT) sur la protection des sous-sols contre les inondations, et formule le mandat de ce comité;
2. publie l'avis d'intention du projet;
3. effectue des recherches et étudie la documentation actuellement disponible sur la protection contre les inondations, en cernant les lacunes présentes;

4. effectue des recherches et étudie les pratiques exemplaires, les incitatifs financiers et les programmes d'atténuation des inondations de municipalités particulières;
5. anime les réunions du comité technique;
6. prépare une ébauche complète de la ligne directrice;
7. tient un examen public et une consultation du CT, assure la révision et la publication de la première édition; et
8. veille à la traduction française du document.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il est en mesure de satisfaire aux exigences suivantes :

- l'association ou l'entreprise est un organisme d'élaboration de normes accrédité par le Conseil canadien des normes;
- le fournisseur doit pouvoir obtenir l'approbation par le CCN de l'avis d'intention dans le domaine visé;
- le fournisseur possède une expérience considérable (au moins dix ans) dans la gestion et l'élaboration de codes et de normes réalisés par des comités techniques reconnus et équilibrés;
- le fournisseur peut démontrer sa capacité à interagir avec un vaste éventail d'organismes de l'industrie et de réglementation relativement à des questions techniques relatives à la prévention des inondations dans les sous-sols; et
- le fournisseur peut démontrer qu'il travaille depuis au moins dix ans en collaboration avec Codes Canada du Conseil national de recherches du Canada à l'élaboration de codes.

4. Applicabilité des accords commerciaux applicables à l'achat

Le présent achat est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- Accord sur le commerce intérieur (ACI);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC);
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le **Groupe CSA** (anciennement l'**Association canadienne de normalisation, CSA**) est un organisme sans but lucratif d'élaboration de normes qui élabore des normes dans 57 domaines. Le Groupe CSA publie des normes en formats imprimé et électronique et offre des cours de formation et des services de consultation. Il se compose de représentants de l'industrie, des gouvernements et de groupes de consommateurs.

La CSA a été officiellement créée en 1919 sous le nom de Canadian Engineering Standards Association (CESA), une association à charte fédérale dont le mandat était d'élaborer des normes. La CSA est accréditée par le Conseil canadien des normes, une société d'État dont la mission est de promouvoir une normalisation canadienne efficiente et efficace. Cette accréditation assure que la CSA détient les compétences nécessaires pour réaliser des fonctions d'élaboration des normes et de certification, en se fondant sur des critères et procédures reconnus à l'échelle internationale.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception au Règlement sur les marchés de l'État invoquée pour justifier le recours à un fournisseur unique pour ce marché est celle de l'alinéa 6d), « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

7. Titre de propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle est détenue par l'Association canadienne de normalisation. Tous les travaux entrepris en vertu du présent marché le sont uniquement aux fins de la création d'une nouvelle ligne directrice pour mieux correspondre aux modifications du code national de construction.

8. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est d'une durée de deux ans à compter de la date de début prévue du 20 décembre 2016. La date d'achèvement prévue est le 1^{er} janvier 2018.

9. Estimation des coûts du contrat proposé

La valeur du contrat est établie à une limite maximale de 160 000 \$ CA (TVH comprise).

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Dwayne Torrey, ing.
Directeur, Normes de construction et d'infrastructure
Groupe CSA
178, boul. Rexdale, Toronto (Ontario) M9W 1R3
Tél. : 416-747-2746
Courriel : dwayne.torrey@csagroup.org

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans le présent PAC peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource dont le nom est indiqué dans le présent avis, au plus tard à la date de clôture aussi précisée dans l'avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

12. Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités

Les énoncés de capacités seront acceptés jusqu'à la date et l'heure de clôture suivantes : le 20 décembre 2016 à 14 h (HNE).

13. Demandes de renseignements et énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés à :

Agente de négociation des contrats du CNRC : Melody Ellis
Conseil national de recherches du Canada
Édifice M-22, 1200, chemin de Montréal, Ottawa (Ontario)
Téléphone : 613-993-4461